

Congrès régional de l'ILE DE FRANCE

27/04/17

problématique(s) : **Secteur Vie Syndicale**

Syndicalisation

Mandat régional :

. Double affiliation :

Le champ de syndicalisation du SNETAP-FSU porte historiquement sur les agents techniques des lycées agricoles. Avec la territorialisation, nous souhaitons continuer à accompagner ces agents au mieux. Pour cela le congrès régional Ile de France souhaite qu'ils aient la possibilité d'avoir une double affiliation auprès des syndicats FSU, le SNUTER et le SNETAP, dans des conditions financières privilégiées. Nous souhaitons aussi que cette possibilité soit étudiée pour les agents de l'enseignement supérieur agricole, avec une affiliation SNESUP / SNETAP.

. Communication :

Le congrès régional Ile de France souhaite être mieux outillé pour mener ses campagnes de syndicalisation auprès des collègues. Pour cela, il serait utile de mieux faire connaître le SNETAP-FSU en présentant un argumentaire national, qui pourrait être décliné en région et section, présentant nos mandats fondamentaux, ainsi que nos principales actions syndicales, victorieuses ou non, abouties ou en cours. Il paraît aussi utile de rappeler le crédit d'impôt qui s'applique à la cotisation.

. Première syndicalisation :

(motion présentée conjointement en secteur CORPO)

La réalisation et la diffusion des livrets d'accueil est une réussite pour le SNETAP-FSU. Cependant, le congrès régional Ile de France souhaite en complément, que des fiches « accueil » en direction des nouveaux collègues soient élaborées. Celles-ci pourraient expliquer simplement les étapes de la carrière pour l'agent (ex : pour un ACEN, rôle de la CCP, maintien en poste ou mobilité, calendrier, rôle du SNETAP-FSU et coordonnées du catégoriel référent...). Ces fiches pourraient être à disposition pour la section via un dossier en ligne, et permettraient une première approche des arrivants plus constructive.